

COMMUNE DE VILLAROGGER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt août deux mille vingt-quatre à 17h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 14 août 2024.

Présents :

Mmes CREY Marlène, LIMBARINU Nadine

MM CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel et VIVET-GROS Alexis

Absent ayant donné pouvoir :

Absent : Madame BOULANGEAT Mégane

Messieurs CERISE Jérôme, COGEZ Frédéric

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur DUBOS Jean-Christophe

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 30 juillet 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération 2024_78 – Dévoisement des réseaux au Pré : Approbation du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure adaptée lancée pour les travaux de dévoisement des réseaux au Pré.

Il indique au conseil municipal que 3 offres sont parvenues en Mairie.

Il soumet l'analyse faite et les résultats obtenus, après négociation, en prenant en compte les différents critères prévus dans le règlement de consultation.

Il indique que l'entreprise BOCH a obtenu le meilleur résultat avec une note de 8,40 sur 10. L'entreprise MARTOIA est classée seconde avec une note de 8,02 sur 10.

Il précise que l'entreprise MARTOIA a été retenue, par RTE, pour les travaux de dévoisement de la ligne électrique 63000 volts, se déroulant exactement sur le même périmètre, au même moment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Accepte le marché avec l'entreprise MARTOIA pour un montant de 258 717,26 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces relatives à ces travaux

Monsieur le Maire quitte la salle

Délibération 2024_79 - Occupation du domaine public par un survol de toiture au Pré

Monsieur le Maire-Adjoint fait part au conseil municipal de la demande de la SCI By The Rock représentée par Monsieur Alain EMPRIN sollicitant l'autorisation de réaliser un débord de toiture sur la façade Sud du bâtiment cadastré B 1373 au Pré en surplomb du domaine public, tel que figurant au plan masse. Pour une superficie de 4,80 m² soit 0,60 m de large et 8 m de longueur.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le permis de construire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise l'occupation du domaine public par le survol de la toiture en façade Sud du bâtiment cadastré B 1373 au Pré

Monsieur le Maire réintègre son poste

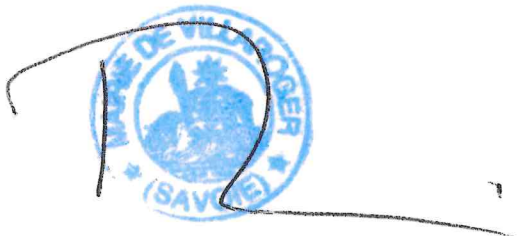
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- De l'avis très favorable rendu par Madame la commissaire enquêtrice sur l'enquête publique de la remontée mécanique
- L'information publique sur la modification simplifiée n°3 du PLU pour l'OAP de Turia n'a reçu aucune visite

La séance est levée à 17h50

Le Maire,
Alain EMPRIN

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe DUBOS



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official stamp.